Image not found or type unknown

PROCURATION POUR RECUEILLIR UNE SUCCESSION

Par **malakitte**, le **01/10/2013** à **13:22**

Bonjour,

J'ai reçu une procuration pour receuillir une succession (suite déces de mon papa) qui donne "le pouvoir" de receuillir une succession à ma maman.

J'ai plusieurs questions :

- A quoi sert ce document ?
- Est-ce que ça lui donne tous les pouvoirs sur les comptes, sur les biens immobiliers ? C'est à dire, est-ce que ça donne le droit à ma mère de vendre les biens sans nous consulter ?
- Suis-je obliger de le signer ?
- Peut-on le modifier.

Ce qui me fait peur dans ce doc, ce sont ces paragraphes :

- FAIRE procéder à l'ouverture de tous coffres-forts, en retirer le contenu, en donner décharge.

- RETIRER de tout établissement financier ou assurance, caisses ou administrations publiques ou privées, toutes sommes et valeurs pouvant y être en dépôt et dépendant de cette succession.

- VENDRE tout ou partie des biens mobiliers et immobiliers dépendant de ces successions dont s'agit, aux personnes et aux prix, charges et conditions que le MANDATAIRE avisera.

- PROCEDER à tous comptes, liquidations et partages à l'amiable.

Merci bien.

Par **Laure3**, le **01/10/2013** à **18:48**

Bonjour,

A votre place, je n'accepterai pas de signer cette procuration.

Qui vous a envoyé cette procuration ? un Notaire ?

Vous ne pouvez pas vous déplacer au lieu de donner une procuration ?

Cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés